



# École L'Arpège

649, rue Saint-Joseph

Sainte-Julie, Québec, J3E 1W8

Téléphone : 450-645-2344 Télécopie : 450-649-6180

Valeurs à l'école : Collaboration, Respect, Engagement

## CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

**Destinataire :** Membres du Conseil d'établissement

**Date :** Mercredi 14 juin 2023, 17h00  
Classe de madame Ariane

**Objet :** Conseil d'établissement



### PROCÈS-VERBAL

	<b>ÉTAIENT PRÉSENTES</b> <i>Dominique Coulombe, parent</i> <i>Avril Hamel-Jolette, parent</i> <i>Caroline Gauthier, parent</i> <i>Sonia Tremblay, parent</i> <i>Myriam Jodoin, technicienne du service de garde</i> <i>Claudette Trudeau, enseignante</i> <i>Stéphanie Martin, enseignante</i> <i>Annie Campeau, enseignante</i>	<b>ÉTAIENT ABSENTS</b>
	<b>PARTICIPAIT ÉGALEMENT</b> <i>Gabriel Duquette, directeur</i>	
	<b>PUBLIC</b> <i>Aucun public</i>	
<b>CÉ #14-06-2023-01</b>	<b>1. Ouverture de la séance : mot de bienvenue et présentation des membres</b> <b>1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance</b> <i>Dominique Coulombe et Gabriel Duquette accueillent les membres, constatent le quorum et ouvrent la séance.</i> <b>1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour</b> <i>L'ordre du jour est lu par Dominique Coulombe. Aucun nouveau sujet n'est proposé. Aucun vote n'est demandé.</i> <b>EN CONSÉQUENCE</b> , sur proposition de Sonia Tremblay, il est résolu <b>à l'unanimité;</b> <b>D'ADOPTER</b> l'ordre du jour tel que présenté.	
<b>CÉ #14-06-2023-02</b>	<b>1.3 Lecture et adoption du procès-verbal du 24 mai 2023</b> <i>Le procès-verbal a été transmis par courriel aux membres et préalablement lu. Aucune modification n'est proposée. Aucun vote n'est demandé.</i> <b>EN CONSÉQUENCE</b> , sur proposition d'Avril Hamel-Jolette, il est résolu <b>à l'unanimité;</b> <b>D'ADOPTER</b> le procès-verbal tel que présenté.	

## 1.4 Suivis de la rencontre du 24 mai 2023

**1.4.1** Listes de matériel d'usage personnel et listes de reprographies (24 mai 2023)  
*Après consultation de l'équipe du préscolaire, une modification a été effectuée à la liste de matériel d'usage personnel pour le préscolaire. Il sera indiqué : Un étui résistant pour ranger les crayons.*

**1.4.2** Grande course (1<sup>er</sup> février 2023)  
*Il s'agit d'un beau succès. La grande course a permis d'amasser 6286\$. Cette somme permettra l'achat d'un tableau antivandalisme pour notre classe extérieure.*

**1.4.3** Grille-matière (1<sup>er</sup> février 2023)  
*Gabriel Duquette présente la possibilité d'implanter de façon volontaire le programme de Culture citoyenneté québécoise. Pour 2023-2024, les enseignants(es) devaient se consulter afin de prendre une décision quant au déploiement de CCQ ou au maintien d'ECR. Il n'y a pas de possibilité d'enseigner une partie D'ECR et de CCQ dans la même année. Les décisions devaient être prises par niveau en considérant la réalité des groupes et la possibilité d'intégration ou de changement de classe des élèves. Les enseignants(es) du 3<sup>e</sup> cycle (5e et 6e année) implanteront le cours CCQ. Une offre de formation et un accompagnement sont offerts.*

*Par conséquent, la grille-matière est présentée à nouveau afin de tenir compte du cours CCQ pour le 3<sup>e</sup> cycle (5e et 6e année). Les membres du CÉ échangent à ce sujet. Le vote n'est pas demandé.*

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Sonia Tremblay, il est résolu à l'unanimité;  
**D'APPROUVER** la grille-matière en tenant compte du cours CCQ.

CÉ #14-06-2023-03

## 2. Parole au public

## 3. Adoption et approbation

### 3.1 Budget 2023-2024 (adoption)

*L'article 95 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que le conseil d'établissement adopte le budget annuel de l'école proposé par le directeur de l'école, et le soumet à l'approbation du centre de services scolaire.*

*L'article 96.24 de la Loi sur l'instruction publique prévoit qu'à la fin de chaque exercice financier, les surplus de l'école, le cas échéant, deviennent ceux du centre de services scolaire. Toutefois, le centre de services scolaire peut, pour l'exercice financier suivant, porter au crédit de l'école ou au crédit d'un autre établissement d'enseignement ces surplus, en tout ou en partie, si le comité de répartition des ressources en fait la recommandation et que le conseil d'administration y donne suite.*

*Le budget annuel de l'école est présenté par Gabriel Duquette.*

*Ce budget est basé sur la prévision d'inscriptions pour la prochaine année et il maintient l'équilibre entre d'une part, les dépenses et, d'autre part, les ressources financières allouées à l'école par le centre de services scolaire et les autres revenus qui lui sont propres.*

*Les membres du CÉ échangent à ce sujet. Le vote n'est pas demandé.*

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition d'Avril Hamel-Jolette, il est résolu à l'unanimité;  
**D'ADOPTER** le budget 2023-2024 tel que présenté;

**DE MANDATER** la direction pour faire parvenir une copie de la présente résolution et du budget au Centre de services scolaire des Patriotes pour qu'il l'approuve.

CÉ #14-06-2023-04

CÉ #14-06-2023-05

### 3.2 Règles de fonctionnement du service de garde (adoption)

Myriam Jodoin présente la mise à jour des règles de fonctionnement du service de garde 2023-2024.

Les membres du CÉ échangent à ce sujet. Le vote n'est pas demandé.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Stéphanie Martin, il est résolu à l'unanimité;  
**D'ADOPTER** les règles de fonctionnement du service de garde 2023-2024 telles que présentées.

### 3.3 Sorties lors des journées pédagogiques SDG (approbation)

Myriam Jodoin présente les deux sorties qui seront offertes durant les journées pédagogiques pour l'année scolaire 2023-2024.

Une première sortie sera offerte au Centre Récréation le 24 novembre. Les frais pour cette sortie seront de 24,50\$. Une deuxième sortie sera offerte au Zoo d'hiver le 16 février. Les frais de cette sortie seront de 27\$.

Les membres du CÉ échangent à ce sujet. Le vote n'est pas demandé.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition d'Avril Hamel-Jolette, il est résolu à l'unanimité;  
**D'ADOPTER** les deux sorties lors des journées pédagogiques telles que présentées.

CÉ #14-06-2023-06

### 3.4 Rapport annuel des activités du conseil d'établissement (adoption)

L'article 82 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le conseil d'établissement (ci-après le CÉ) prépare et adopte un rapport annuel contenant un bilan de ses activités et en transmet une copie au centre de service scolaire;

Le CÉ doit préparer le rapport annuel conformément aux dispositions du règlement pris en vertu de l'article 457.6 de la Loi sur l'instruction publique;

L'article 83 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que le CÉ informe annuellement les parents ainsi que la communauté que dessert l'école des services qu'elle offre et leur rend compte de leur qualité;

Le CÉ a préparé un rapport annuel de ses activités pour l'année scolaire 2022-2023;

Ce rapport annuel des activités du CÉ a été présenté aux membres par Dominique Coulombe, présidente;

Les membres du CÉ échangent à ce sujet. Le vote n'est pas demandé.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Stéphanie Martin, il est résolu à l'unanimité;  
**D'ADOPTER** le rapport annuel des activités du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2022-2023, dont une copie est jointe en annexe de ce procès-verbal;

**DE MANDATER** la direction pour transmettre une copie de ce rapport annuel au centre de services scolaire au cours des prochains jours et pour le déposer sur le site Web de l'école afin de le rendre public et d'ainsi informer les parents et la communauté.

CÉ #14-06-2023-07

### 3.5 Normes et modalités (consultation)

Gabriel Duquette consulte les membres du conseil d'établissement relativement aux normes et modalités 2023-2024 (dates des étapes et remises des bulletins).

CÉ #14-06-2023-08

*Les membres du CÉ échangent à ce sujet.*

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Caroline Gauthier, il est résolu à l'unanimité;  
**DE DONNER UN AVIS FAVORABLE** aux normes et modalités d'évaluation des apprentissages de l'élève telles que présentées.

**4. Informations et affaires nouvelles**

**4.1 Intention des membres et choix de la date de l'assemblée générale de parents 2023-2024**

*Deux postes seront ouverts pour élection pour l'année scolaire 2023-2024. Le poste de Dominique Coulombe et celui d'Avril Hamel-Jolette. Sonia Tremblay et Caroline Gauthier poursuivent leur mandat.*

*L'assemblée générale de parents aura lieu le mardi 12 septembre à 18h30. Une conférence de Richard Robillard aura également lieu lors de cette soirée.*

**5. Parole à la direction**

*Gabriel Duquette souligne la fin de cette année scolaire. Il remercie les parents et les membres du personnel pour leur travail. Il profite de l'occasion pour souligner de bons coups.*

**6. Parole à la technicienne au service de garde**

*Myriam Jodoin souligne le travail des éducatrices. Elle souligne une année presque normale. La pénurie de personnel est cependant un grand défi.*

**7. Parole aux enseignants**

*Stéphanie Martin indique que les élèves sont sortis au parc de la Coulée. Ce fut une belle activité. Annie Campeau remercie les parents pour leur soutien et les beaux mots. Les enseignants travaillent fort afin de finaliser cette année scolaire.*

**8. Parole aux parents**

*Les parents remercient les membres du personnel pour leur travail. Ils soulignent les merveilles réalisées cette année, et ce, malgré le peu de moyens.*

**9. Parole au représentant au Comité de parents du CSSP**

*Sonia Tremblay nous a remis Les lendemains du comité de parents du CSSP. Les membres ont pris connaissance du document.*

**10. Sujets divers**

*Aucun sujet divers*

**11. Levée de l'assemblée**

*Tous les sujets ont été traités.*

CÉ #14-06-2023-09

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Dominique Coulombe, il est résolu à l'unanimité;  
**QUE** la séance soit levée à 18h45.

\_\_\_\_\_  
(signature)

Dominique Coulombe, présidente

\_\_\_\_\_  
(signature)

Gabriel Duquette, directeur